



Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Note d'information

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est célébrée tous les ans par l'Organisation des Nations Unies le 29 novembre ou aux alentours de cette date, comme en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 32/40 B du 2 décembre 1977, sa résolution 34/65 D du 12 décembre 1979 et ses résolutions ultérieures sur la question de Palestine.

La date du 29 novembre a été retenue en raison de sa signification particulière pour le peuple palestinien. En effet, c'est le 29 novembre 1947 que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181(II), connue par la suite sous le nom de résolution sur le partage, qui prévoyait la création en Palestine d'un « État juif » et d'un « État arabe », Jérusalem étant placée sous un régime international spécial comme *corpus separatum*. Jusqu'à présent, des deux États qui devaient être créés en application de cette résolution, seul celui d'Israël a vu le jour.

Le peuple palestinien, qui compte aujourd'hui plus de 8 millions de personnes, vit essentiellement dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem-Est; en Israël; dans les États arabes voisins; et dans des camps de réfugiés de la région.

La Journée internationale de solidarité offre traditionnellement l'occasion d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le fait que la question de Palestine n'est toujours pas réglée et que le peuple palestinien reste privé des droits inaliénables que lui a reconnus l'Assemblée générale, à savoir le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit de retourner dans ses foyers et de récupérer ses biens.

À l'invitation de l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements et la société civile mènent chaque année diverses activités pour marquer cette journée, y compris la publication de messages spéciaux de solidarité avec le peuple palestinien, l'organisation de réunions, la diffusion de publications et d'autres documents d'information et la projection de films.

Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se réunit chaque année

en séance extraordinaire pour célébrer la Journée internationale de solidarité. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et des représentants des organes des Nations Unies compétents, d'organisations intergouvernementales et de la Palestine, entre autres, prennent la parole à cette occasion. De plus, il est donné lecture d'un message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et du Président de l'Autorité palestinienne. Les organisations non gouvernementales (ONG) sont invitées à assister à cette séance, et un porte-parole de la communauté internationale des ONG accréditées auprès du Comité prend également la parole.

Un bulletin spécial rassemblant les textes des allocutions prononcées et des messages reçus à l'occasion de la Journée internationale est publié chaque année par la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU.

Diverses autres activités sont organisées à New York à l'occasion de la Journée internationale : exposition palestinienne, manifestation culturelle parrainée par le Comité et présentée par la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies ou projection de films.

Des réunions ont également lieu à cette occasion aux Offices des Nations Unies de Genève et de Vienne.

Les centres et services d'information des Nations Unies du monde entier fournissent sur demande des renseignements et de la documentation aux gouvernements, organisations non gouvernementales et autres parties intéressées souhaitant organiser des manifestations spéciales dans le cadre de la Journée de solidarité.

On trouvera des renseignements supplémentaires (en anglais) sur le site Web intitulé « Question of Palestine » mis en place par la Division des droits des Palestiniens à l'adresse suivante : www.un.org/depts/dpa/qpal/solidarityday.htm.

DIVISION DES DROITS DES PALESTINIENS